

Hélas, et qu'ils les soutiennent de toutes...
C'est notre ardent désir que les fidèles...
abandonnent aux journaux vraiment catho-
liques, que le clergé les encourage et tra-
vaille à leur diffusion. Il n'y a peut-être
pas, à l'heure actuelle, de moyen plus ef-
ficace de défendre la cité du bien que
d'aider, par notre confiance et nos secours
opportuns, les journaux catholiques à
repousser toutes les attaques partielles de
la cité du mal.
1er Concile plénier de Québec.



LE NICOLETAIN

ORGANE DE LA VILLE DE NICOLET ET DES COMTES DE NICOLET ET D'YAMASKA.

VOL. 7 NO. 29

SAINT-JUSTIN, VENDREDI LE 12 JUILLET 1940.

Camille Duguay, fondateur

Le pèlerinage annuel de Victoriaville

REPOUNDONS A L'APPEL

Les pèlerinages, plus que deux fois centenaires à Ste-Anne de Beauréfont partie d'une de nos plus belles et plus chères traditions.

Ce lieu vénéré a été témoin de tant de bienfaits, de tant de grâces signalées, de tant de miracles qu'il a pris une place toute spéciale dans le cœur de la nation.

Nos ancêtres furent les premiers pèlerins, et depuis, les foules venues de toutes les parties de l'Amérique n'ont cessé de déferler sur la plage de Beauréfont, pour s'y recueillir, prier, implorer.

Il serait banal d'insister sur la valeur spirituelle de ces pieuses pérégrinations qui, chaque année, amènent des flots toujours grossissants de visiteurs de toutes les nationalités et de toutes les religions.

Si Ste-Anne occupe une place privilégiée dans notre histoire catholique c'est que la Providence a désigné son sanctuaire comme l'endroit choisi pour y déverser ses bénédictions.

Victoriaville aura cette année, son pèlerinage annuel, que dirige avec tant de zèle le vénéré Curé de la paroisse Ste-Victoire, Mgr Otil Milot, P.A., V.G.H. Tous les fidèles de la ville, des alentours et de tout le diocèse sont invités à prendre part à cette pieuse excursion. Nous devons considérer comme un honneur de faire ce voyage en compagnie d'un vétéran des pèlerinages à Ste-Anne de Beauréfont. En effet, depuis bientôt cinquante ans, et cela presque sans interruption, Mgr Milot s'est constitué le propagateur zélé de la dévotion à Ste-Anne. Au cours de ces nombreuses années, il a organisé, dans tous les détails, ces excursions de piété, vraies démonstrations de foi agissantes.

N'hésitons donc pas à prendre part à ce pèlerinage. Allons vers la Mère de la Vierge sainte, vers l'Aïeule du Maître du monde. En ces heures d'angoisse où chacun se demande ce que sera demain, allons à Ste-Anne confier nos peines, nos inquiétudes, nos espoirs. Allons chercher au pied de son autel, le secours dont nous avons besoin, la consolation, la force de mieux supporter le poids du jour.

Le pèlerinage à Ste-Anne aura lieu les 29 et 30 juillet. On peut obtenir tous les renseignements supplémentaires en s'adressant au presbytère Ste-Victoire.

M.C.D.

Nuit d'été à la campagne

Après un jour radieux, lorsque le soleil a cessé de dorer la crête des montagnes, ou que ces lumineux rayons n'encerclent plus, comme un ruban flamboyant, dans le lointain, la vaste plaine: c'est le soir paisible et doux, précurseur de la nuit reposante.

Les fermiers sont revenus des champs. Les épouses, les filles joyeuses, ont coulé le lait de la "traite" abondante: ou séparé la crème, qui se changera en beurre succulent, en fromage doré. Le repas du soir est sur la table. Chacun cause de la bonne besogne accomplie, de ce qui reste encore à faire, des espoirs de la moisson, gage de prospérité. L'on se sent heureux, satisfait.

C'est l'heure du repos.

Mais avant de se livrer au sommeil réparateur, tous éprouvent le besoin d'entendre, encore la voix vibrante de la nature, chère à l'homme des champs, éloquent pour la fermière qui sait la comprendre. Tous désirent contempler, en reposant leurs membres las, Les merveilleuses beautés qui émanent de fuit du jour devant le crépuscule qui s'avance, mettant dans toute brise des caresses pour laisser ensuite, peu à peu, voltiger dans cette atmosphère de charme et de pénombre, des rêves fous, des pensées profondes, des désirs de perfection, des aspirations grandes et nobles, (si le cœur est bien fait) enfin, que sais-je encore. Des vocations sublimes ont parfois germé au cours d'une méditation par une nuit étoilée.

Quand tous les bruits se sont tus, l'âme entend mieux les voix intérieures. C'est alors aussi que Dieu parle. Heureux qui ne demeure pas sourd à ces inspirations!

O nuit d'été, qui verse sur la campagne, tes enchantements mystiques, qui dira ton exquise langue! Phébé, radieuse, répand sur toutes choses sa magie! Les fleurs, les arbres, les rochers, la long chemin, tout semble transformé. L'onde elle-même a d'autres reflets, et murmure un chant plus rêveur. Et le rossignolet souvent mêle ses notes suaves à toutes ces harmonies.

O nuit douce, sereine et enchantée, parle à nos cœurs!

O nuit profonde, mystérieuse et divine, parle à nos âmes!

Madame Lemaire-Duguay.

A la Commission du Comité de l'épargne en temps de guerre, Banque du Canada

On sait que l'article 40, de l'ordonnance générale No 4, spécifiait un minimum de 10c. de l'heure pour les messagers des établissements industriels et commerciaux. Cet article vient d'être heureusement modifié par un arrêté ministériel en date du 28 juin dernier, lequel stipule que le minimum de 10c de l'heure est augmenté de 02c dans le cas où le messager fournit et entretient une bicyclette à ses frais pour l'exécution de son travail.

Par ailleurs, on sait qu'en vertu de l'article 112, de la même ordonnance, le nombre des employés pouvant être classés comme apprentis est limité à un maximum de 10% du nombre total des salariés de la même zone, employés par le même chef d'entreprise.

Or, l'arrêté ministériel du 28 juin stipule également que l'article précité est modifié en y ajoutant le paragraphe suivant: "Toutefois, aura droit à un apprenti, tout employeur ayant au moins 5 employés permanents."

(Communiqué)

Allocution de Pie XII

LE MONDE MENACÉ DE PÉRIR DANS LA VIOLENCE PARCE QUE TROP D'HOMMES N'ONT PAS DE CŒUR
DECLARE S.S. PIE XII.

A l'occasion de la cérémonie de béatification de la Mère Philippine Duchesne, à Rome, le mois dernier, Sa Sainteté a prononcé une allocution dont il nous fait plaisir de publier la péroraison. Elle frappe trop juste pour être ignorée.

Le monde actuel menacé de périr dans la violence, parce que trop d'hommes n'ont pas de cœur: ce reproche adressé par saint Paul au paganisme antique, on peut le retourner aux néopaisans, adorateurs de l'or, du plaisir et de l'orgueil. Le cœur c'est le courage et la force, oui, mais au service du droit et de la justice. Le cœur, c'est aussi la pitié envers les faibles, la tendresse qui se penche vers la douleur, le pardon qui surpasse l'offense. Le cœur s'insurge contre tout mal, mais descend à tout bien.

Vous qui avez un cœur, ouvrez-le donc tout aux grandes causes de Dieu, aux grandes misères des hommes. Consacrez-le à la prière. Peut-être ne pouvez-vous toujours agir beaucoup, mais vous pouvez beaucoup prier.

Le dernier jour de ce mois de Marie, où l'Eglise implore anxieusement la paix intérieure, la fête de Notre-Dame, "Médiatrice de toute grâce", coïncide avec la fête du Sacré-Cœur. Rencontre providentielle. Nous l'espérons: pour rendre un cœur à l'humanité, en voix de prière, les plus purs, les plus forts et les plus tendres de tous. A ces deux sources, puisiez, comme Philippine Duchesne, l'ardeur d'un zèle toujours dévoué à Dieu par l'observation fidèle — dût-elle demain devenir héroïque — de tous ses commandements: zèle dévoué aussi aux âmes par l'apostolat de la parole, de l'exemple, de la prière; cette double flamme, répandez-en autour de vous la lumière et la chaleur, pour éclairer les ignorants, stimuler les froids, reconforter et consoler ceux qui souffrent en répétant la devise si chère à sainte Madeleine-Sophie Barat et à sa bienheureuse disciple: courage et confiance.

Le journal catholique

Il est plus important aujourd'hui, dit l'évêque de Dijon, de soutenir la "Presse Catholique" que nos écoles, car avec le journal nous pouvons avoir et soutenir nos écoles; sans lui, nous n'aurons rien.

Fêtes légales dans le Québec

Tous les dimanches de l'année

Circumcision 1er janvier

Epiphanie 6 janvier

Mercredi des Cendres 26 février

Vendredi saint 11 avril

Lundi de Pâques 14 avril

Ascension 22 mai

Fête du Roi 20 mai

Fête de la Reine 24 mai

Saint-Jean-Baptiste 24 juin

Confédération 1er juillet

Fête du Travail 2 septembre

Toussaint 1er novembre

Armistice 11 novembre

Immaculée-Conception 8 décembre

Noël 25 décembre

Et tout jour fixé par proclamation, comme jour de jeûne et d'action de grâces générales.

De bonnes nouvelles nous parviennent d'Ottawa, cette semaine, où on voit que l'effort de l'Alberta a échoué dans sa tentative de substituer un système de banque responsable par une banque provinciale, sous le contrôle approximatif du gouvernement. Le projet du premier de l'Alberta a été rejeté à Ottawa parce que l'on s'occupe avant tout, en ces temps difficiles, de préserver la force et la solidité économique du pays et dans chaque province.

Le Canada sera demain ce que vous le ferez aujourd'hui. Ne gaspillez donc pas vos ressources. Achetez des Certificats d'épargne de guerre et aidez à la victoire.

Au Canada cette semaine

Une session des plus mouvementées se terminera bientôt à Ottawa et en ces quelques semaines de réunion, des lois d'une extrême portée ont été votées presque à l'unanimité. Le public canadien d'une façon générale les a reçues avec calme et résignation, bien qu'il y ait moins d'un an elles auraient infailliblement soulevé l'ire et la colère de toute la population. La présence d'un danger imminent et la force des événements survenus ont tout changé dans les attitudes et les opinions.

Pas un seul Canadien ne voudrait aujourd'hui se soustraire à l'obligation de défendre son pays contre l'invasion étrangère et l'asservissement brutal. Le danger commun a réalisé entre les races du Canada une unité essentielle qu'on n'avait pas encore connue. Les Français comme les Anglais et les autres de races différentes sont prêts à sacrifier et à défendre le sol de leur patrie réelle ou d'adoption.

Nous sommes pas sans connaître les dangers de la trahison organisée, "de la cinquième colonne" et nous voulons quand même garder une certaine sympathie pour ces étrangers établis au pays depuis longtemps dans leur fuite des dictatures qui aujourd'hui menacent le monde. Derrière tous les noms d'étrangers, il ne faut pas voir un communiste ou un nazi mais il faut cependant user de beaucoup de prudence et de circonspection à l'égard de ces gens, persécutés par ailleurs, et dont il ne faut pas faire d'innocentes victimes de notre zèle patriotique.

Il faudrait faire ici un cas très particulier, parce que douloureux, des Français de la vraie France, établis au pays depuis longtemps et séparés des leurs par suite de l'occupation allemande. Leur pays, notre allié, a été réduit à l'armistice, mais ils ne sont pas devenus pour cela des ennemis. Sans la France et sans la résistance des Français, même écourtée, il n'y aurait plus d'armée alliée, il n'y aurait plus d'espoir. Il faut garder à la vraie France, notre admiration, notre estime, notre appui et notre amitié, tout en usant de prudence à cause de la présence de l'ennemi sur son territoire.

Depuis quelque temps l'industrie et la finance du pays se sont mis au pas de guerre totale. La production manufacturière dépasse celle de toute période de notre histoire. Les banques et les maisons de finance dont le premier devoir est de servir le public, ont engagé leurs affaires à fond dans une guerre économique et financière qui doit mettre les barbares à genoux. Les restrictions et impositions de toutes sortes à la suite de la guerre ont été acceptées comme un pis-aller qu'il faut tolérer nécessairement mais qui disparaîtra avec le fleau qui affligé le monde sans conscience. On fait tous les efforts possibles d'aider le gouvernement à financer la guerre et à protéger l'industrie et le commerce à l'intérieur du pays de sorte que personne n'ait à souffrir ou à perdre inutilement.

Peu de gens veulent comprendre l'importance et la portée de la contribution volontaire de l'industrie et de la finance dans la présente guerre. Cette participation, sans être aussi personnelle, apparente et noble que le particulier qui se donne à son pays, prend son uniforme et s'entraîne à la carrière de soldat, n'en est pas moins nécessaire et vitale au succès final. De grands financiers et industriels ont consenti gratuitement leurs services au gouvernement pour la durée de la guerre. Des chefs dans des domaines servent leur pays dans les commissions de contrôle d'état qui surveillent et maintiennent les prix. Les banques, les trusts, les compagnies de finance distribuent par tout le pays les certificats d'épargne à la portée du grand public.

Tous ces services sont importants et sont accomplis par l'industrie et la finance du pays sans rétribution ni paye.

Une poire pour la soif. Achetez des Certificats d'épargne de guerre.

LE CANADA EN GUERRE

La peine de mort pour les traîtres.

Le comité parlementaire spécialement nommé pour étudier les Règlements de la Défense du Canada, vient de faire rapport et recommande au gouvernement d'appliquer la peine de mort aux traîtres et l'emprisonnement à perpétuité pour ceux qui, dans certains cas, font aussi le jeu de l'ennemi.

Ces nouvelles dispositions tiennent dans un projet de loi annexé au rapport et dont les articles trois et quatre se lisent comme suit:

3— "Nonobstant toute disposition de quelque autres statut, règlement ou loi, une personne qui, dans le dessein d'aider l'ennemi, accomplit ou tente accomplir, ou conspire avec une autre personne pour accomplir un acte destiné ou de nature à aider aux opérations navales, militaires ou aériennes de l'ennemi ou à entraver toutes semblables opérations des forces de Sa Majesté ou à mettre des êtres en péril, est coupable d'un acte criminel et, sur condamnation, subira la peine de mort."

4) "Toute personne qui, dans le dessein d'aider l'ennemi, accomplit un acte qui vraisemblablement aidera l'ennemi ou portera atteinte à la sécurité publique, à la défense du Canada ou à la poursuite efficace de la guerre, est coupable d'un acte criminel et passible, sur condamnation, d'emprisonnement à perpétuité, sans préjudice de la loi relative à la trahison ou des dispositions de l'article trois de la présente loi."

La "Cinquième Colonne"

Dans un rapport, le comité chargé d'étudier les Règlements de la Défense du Canada, estime "qu'il est notoire que nos ennemis se sont appliqués à stimuler, dans les pays avec lesquels ils sont en guerre, certaines formes insidieuses et dangereuses d'activité, vulgairement connue sous le nom de "cinquième colonne". Les dispositions qui s'appliquent, dans le Code criminel, aux actes de cette nature sont insuffisantes pour répondre aux conditions de guerre."

En lieu sûr...

Le ministre de la Justice a apporté, aux Communes, sur la complicité nazie et fasciste du Parti de l'Unité Nationale au Canada, les précisions suivantes: "Pour Areand et ses associés, l'internement n'est pas nécessairement la seule peine qu'ils auront à expier. Si nous les avons internés, c'est dans le but de les garder en lieu sûr et d'empêcher qu'ils soient libérés sous caution ou par tout autre moyen. Nous les détenons en vue de toutes procédures ou poursuites nouvelles dont ils pourront faire l'objet. Nous nous occupons activement de leur cas." On sait qu'Areand, de Montréal, Joseph C. Farr, de Toronto, et autres partisans des méthodes totalitaires sont déjà derrière la barrière, "quelque part au Canada".

Des corvettes...

La corvette était un bâtiment de guerre qui, à l'époque de la navigation à voiles, figurait immédiatement après la frégate dans une flotte bien constituée. On vient de ressusciter ce nom qui a la même signification en anglais, pour désigner la classe des navires de guerre canadiens actuellement en voie de parachèvement. Ces corvettes porteront toutes le nom d'une ville canadienne.

Un don appréciable...

Un citoyen canadien qui dispose d'une solide fortune vient de faire parvenir au ministre des Finances l'impressionnante contribution bénévole de \$61, 713.54 à l'effort de guerre du Canada. Cet homme, déjà reconnu pour ses philanthropies, désire qu'on taise son nom.

Progrès de l'aviation...

Le ministre de l'Air, l'hon. C. G. Power vient de révéler aux Communes que depuis le 15 septembre dernier, 115,000 hommes ont demandé des renseignements

sur l'aviation militaire du Canada. "Bon nombre d'entre eux ont offert leurs services, dit-il. Plus de 25,000 ont subi leur examen médical ainsi que les épreuves techniques. 13,000 sont maintenant officiers ou soldats. Sur les 13,000 autres qui n'ont pas été encore enrôlés, 1,433 ont demandé à faire partie du personnel navigant. Enfin 4,000 autres n'ont pas encore reçu de formation spéciale."

Le choix des recrues se fait d'après l'ordre de réception des demandes, sauf lorsqu'il s'agit de jeunes gens possédant des connaissances spéciales. Chaque postulante est invité à se présenter personnellement afin de permettre à l'autorité compétente de s'assurer l'étendue de sa formation et des autres connaissances qu'il peut avoir. "Conformément à notre désir d'accélérer autant que possible notre plan de formation, ajoutait le ministre de l'Air, nous avons décidé d'accepter immédiatement 5,000 recrues que nous ne nous proposons d'enrôler qu'à une date ultérieure. Je suis heureux de pouvoir dire que cet enrôlement s'est poursuivi au taux d'environ 1,000 jeunes gens par semaine."

REGATES

LES REGATES DE VALLEYFIELD POUR LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL AU RONT LIEU LES 20 ET 21 JUILLET.

Les régates de Valleyfield pour le championnat provincial auront lieu, pour la troisième année consécutive, dans la Baie St-François dont les eaux s'avancent dans les limites de la Cité de Valleyfield située à quarante milles environ de Montréal, sur les bords du lac St-François reconnu comme un endroit idéal pour les courses de motogodilles et de yachts rapides.

Le Club Nautique de Valleyfield organise les meilleures régates provinciales et tout indique que les succès des années précédentes se répéteront cette année s'il faut en croire les nombreuses demandes d'inscription de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

Sanctionnées par l'American Power Boat Association, les régates ont conquis l'attention de tous les amateurs du sport nautique; aussi ont-elles attiré l'an dernier, plus de 30,000 personnes qui ont assisté à toutes ces attractions nautiques.

Le programme des régates de Valleyfield comprend deux journées: SAMEDI, le 20 juillet: Motogodilles locales, Runabouts, Motogodilles du comté, Motogodilles classe A, Motogodilles classe C, yachts 225, division 11, Runabouts classe B, Runabouts, classe D et autres courses spéciales. DIMANCHE, le 21 juillet: Motogodilles classe B, Motogodilles classe F, Yachts 225, trophée du Premier Ministre, Runabouts sans limites, Yatch avec un seul moteur, Course du championnat provincial et Vaudeville le soir à l'Aréna de Valleyfield.

La chambre de Commerce des Jeunes et le Syndicat d'Initiatives Touristiques travaillent de concert avec le Club Nautique pour assurer le succès des régates provinciales.

Pour de plus amples détails concernant les régates, prière de s'adresser au Secrétaire du Club Nautique, M. Aimé Laurion, Valleyfield.

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

Nous sommes à une époque de l'année, où tous les cultivateurs sont très occupés par les foins et il arrive même qu'un certain nombre d'entre eux ne pensent pratiquement à rien autre chose qu'à ce travail.

S'il est vrai que le foin est la nourriture de base de tout le troupeau au cours de la saison morte et qu'il faut qu'il soit fait à temps et en bon état, d'un autre côté, il ne faudrait pas oublier que le foin seul ne constitue pas une nourriture économique et profitable. Il faut le compléter par des concentrés dans certains cas et aussi par des succulents, tels que choux de Siam, blé d'Inde, betteraves, etc. Il faudrait donc avant que la

coupe du foin batte son plein et même pendant les quelques semaines que dure ce travail porter toute l'attention voulue à ces cultures, qui ne sont peut-être pas indispensables à la vie de l'animal, mais absolument nécessaires au point de vue économique.

Le premier travail à faire pour s'assurer une bonne récolte de choux de Siam, ou de betteraves, est le dé-mariage (éclaircissage). Cette opération doit être faite à l'heure actuelle; cependant, au cas où ce travail aurait été fait plutôt rapidement, nous nous permettons de faire remarquer qu'il est très important de ne jamais laisser plus d'un seul plant au même endroit. Si deux ou trois choux de Siam sont laissés ensemble, ils ne pourront pas profiter et il s'en suivra une diminution de récolte à l'automne. Ensuite, il est recommandé de laisser au moins 15 pouces entre chaque plant, pour les choux de Siam et 9 pouces pour les betteraves, afin que chacun d'eux ait l'espace voulu pour profiter librement, et la quantité nécessaire de nourriture pour atteindre le maximum de croissance.

Le blé d'Inde ne doit pas être laissé trop fort. Si au temps des semailles, nous en avons semé plus de 18 à 25 livres à l'acre, suivant la variété, il ne faudrait pas se gêner pour en ôter quelques pieds en sarclant.

Une fois ce travail fait, que ce soit des choux de Siam ou des betteraves ou encore du blé d'Inde, il faut biner et sarcler, afin de détruire les mauvaises herbes, s'il y en a, et empêcher l'évaporation de surface par capillarité.

Il est entendu que ceux qui cultivent 8, 9 ou 10 acres de culture sarclées, à moins qu'ils aient une grande quantité de main d'œuvre, ne peuvent sarcler à la main ou à la pioche de telles étendues très fréquemment. Cependant, il serait avantageux de faire au moins un sarclage à la pioche avant la période des foins, afin de détruire les mauvaises herbes qui poussent près du plant sur le rang et de biner en même temps toute la surface du terrain.

Par la suite, jusqu'à l'automne, l'on devrait passer le cultivateur au moins tous les quinze jours, tant et aussi longtemps que la longueur et la grosseur des plants le permettent.

Après que les foins sont faits, avant de commencer les récoltes, il est bon de passer dans les cultures sarclées et d'enlever à la main, en les arrachant, les grandes mauvaises herbes, tels que moutarde sauvage, chou gras, persicaille, etc. Cette opération se fait très rapidement et est très importante.

De cette façon, le champ après avoir été très bien nettoyé, vers le début de juillet et vers le 15 août et avoir été biné plusieurs fois au cours de l'été, se gardera suffisamment propre jusqu'à l'automne, pour pouvoir à ce point de vue, donner une récolte satisfaisante.

On rencontre quelques cultivateurs qui ne se préoccupent pas d'enlever les mauvaises herbes dans les cultures sarclées près des plants, surtout dans le blé d'Inde, ils apportent pour raison qu'à l'automne, le tout est coupé avec le blé d'Inde et mis dans le silo.

Il ne faut pas oublier que: 1. — Ces mauvaises herbes, qu'elles soient en silo, en tasserie, etc., ne sont toujours que des mauvaises herbes. 2. — Quand on est rendu au temps de l'ensilage, il y a longtemps que ces plantes sont mûres et que la graine est tombée et ensemencée pour les années suivantes. Il existe assez de mauvaises herbes, dont on ne peut que très difficilement empêcher la propagation, sans permettre à d'autres, il nous semble, de se semer par notre faute et de réduire ainsi la valeur des cultures sarclées comme des autres qui viendront par la suite.

3. — Toute la nourriture que prennent ces mauvaises herbes pour croître ne sera pas absorbée par les bonnes plantes et c'est là un des moyens d'en réduire la récolte.

Tout l'anglais que nous appliquons à prix d'argent ou de travail doit être gardé pour les récoltes, si nous voulons qu'elles soient profitables et économiques.

Tenons donc nos champs le plus propre possible; binons souvent et tout en augmentant nos récoltes nous simplifions le problème d'alimentation de notre bétail!

Omer Allard,

Surveillant de Fermes de Démonstration Fédérales, Station Expérimentale, Lennoxville.

Nous gagnerons la guerre. Il faut aussi gagner la paix. Sauvegardez vos économies en les plaçant dans les Certificats d'épargne de guerre.

Flots de camions pour nos troupes

Par Gordon Sinclair du Star de Toronto

Windsor — Durant la dernière guerre, le corps expéditionnaire Canadien tirait son matériel motorisé de la Grande-Bretagne. Dans cette guerre-ci les troupes canadiennes sont munies des meilleurs véhicules moteurs de tous les types qu'on puisse construire... et ils sont fabriqués au Canada. Bien plus, c'est du Canada que proviennent les milliers de véhicules moteurs dont on équipe en ce moment les armées de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de plusieurs autres pays d'Empire.

La prochaine fois que vous apercevrez un train de fret constitué par une longue file de wagons plats chargés des grandes caisses de bois dont on se sert pour l'expédition des automobiles, approchez-vous et examinez les étiquettes. Vous verrez qu'elles portent le mot "Canmillitry", (une abréviation pour Canadian Military), suivi d'une série de chiffres qui ne signifient rien pour vous mais qui

sont chargés de sens pour les officiers et les soldats des services motorisés de l'armée canadienne.

Chaque une de ces caisses contient un véhicule-moteur militaire, soit un tracteur d'artillerie, soit un camion rapide de 800 livres, soit un énorme camion lourd à six roues...

Ces unités auront été conçues et fabriquées à la grande manufacture de la Ford Motor Company of Canada, Limited, à Windsor, elles sont en transit pour l'Angleterre où on les assemblera.

PARTIES INTERCHANGEABLES

Que les camions militaires proviennent de la manufacture Ford de Windsor ou de la manufacture de la General Motors à Oshawa, la plupart de leurs parties et de leurs montages sont interchangeables; c'est-à-dire qu'on pourra appliquer une partie de camion Ford à un camion de la General Motors et vice-versa.

La raison n'en est pas que ces deux grandes compagnies construisent habituellement des camions semblables. D'habitude au contraire leurs types sont très caractérisés, comme il faut s'y attendre dans une industrie où la concurrence s'affirme aussi forte. Mais, pour la durée de la guerre et

Il n'existe aucun autre
tabac EXACTEMENT TEL QUE LE
OLD CHUM

dans le seul but d'activer l'effort de guerre canadien, on a réussi un des plus grands miracles d'entente et de collaboration entre firmes rivales dont l'histoire industrielle du Canada conserve la trace.

On commença dès avant la guerre, à négocier cette entente; mais le "mariage de raison Ford-G.M." ne vint qu'après le début des hostilités. General Motors et Ford font en ce moment de la si belle besogne qu'ils équipent les divisions de l'armée canadienne de véhicules-moteurs entièrement fabriqués au Canada sans pour cela diminuer leur production d'automobiles et de camions pour usage ordinaire. Les deux compagnies ont augmenté leur personnel (Ford emploie maintenant 7,300 hommes à Windsor). On a pu cependant faire face à toutes les commandes de matériel de guerre avec tant d'efficacité qu'on a pu les remplir sans additions aux bâtiments des manufactures.

Une grande partie de l'équipement motorisé perdu par le B.E.F., en Flandres durant son héroïque retraite a pu être remplacé grâce à la rapidité avec laquelle les manufactures d'automobiles de Windsor et d'Oshawa ont effectué leurs livraisons en Angleterre.

100 PAR JOUR

Voici un exemple qui en dira long sur la grandeur de la tâche entreprise et la manière dont on l'accomplit. Je puis dire que, le 1er de mai, l'une des nations du Commonwealth britannique demanda aux directeurs de la Ford Motor Company si celle-ci pouvait fabriquer 8,000 camions militaires et, au cas de réponse affirmative, combien de temps exigeraient l'exécution de la commande. Les chefs de l'entreprise Ford eurent une brève conversation à la suite de laquelle ils purent cabler la réponse: "Trois semaines". La compagnie s'engagea à fabriquer et à livrer ces camions à raison de 100 par jour. Elle livrait les 100 premiers avant l'expiration d'un délai de trois semaines et poursuivait ses livraisons, à partir de ce jour, au taux de 100 par jour. Une commande de 8,300 camions résulta de ces pourparlers... et, aujourd'hui, un nouveau camion militaire est fabriqué tous les quarts d'heure d'une journée de travail à Windsor.

J'ai assisté, dans la manufacture de Ford, à la fabrication des camions militaires. Debout près de la chaîne d'assemblage, j'ai vu avec admiration un flot ininterrompu de véhicules-moteurs s'écouler vers l'extérieur. Voici un coupé ordinaire qui s'avance sur la chaîne, lentement presque majestueusement. Il prend forme peu à peu, étape par étape, chaque nouvelle partie complétant un peu plus cette création, pendant que quatre ou cinq hommes s'activent avec des écrous, des boulons et des clés anglaises. Derrière ce coupé, un camion pour l'aviation; puis un autre camion; puis un tracteur d'artillerie, court, puissant et rapide. D'autres unités suivent: deux sedans marrons, puis quatre des plus gros et des plus puissants camions militaires à six roues.

Tout cela s'avance sans une hésitation, à la même vitesse: le plus simple des autos ordinaires comme le plus puissant — et le plus complexe — des camions de dépannage militaires capables d'extraire les lourds véhicules-moteurs de fossés ou de trous d'obus.

Destinés à la guerre ou à la paix, au plaisir ou au commerce, ces véhicules-moteurs s'avancent en un véritable flot si continu, si "inévitables" qu'il fut pour moi comme une révélation de ce que peut accomplir l'ingénierie mécanique d'aujourd'hui.

Vous objecterez qu'on ne peut pas construire un camion militaire à six roues avec la même rapidité qu'un coupé ordinaire et vous aurez partiellement raison. La vitesse de la chaîne d'assemblage ne varie pas. Mais, là où quatre ou cinq hommes suffisent pour monter, vérifier, essayer un coupé, neuf ou dix s'activent autour du gros camion beige destiné à l'armée. A l'extrémité de la chaîne c'est le même chauffeur qui, tout à l'heure, conduisait un coupé de sport convertible qui s'introduit maintenant dans l'intérieur d'un puissant camion de cavalerie motorisée et le dirige vers le parc où de longues files de véhicules militaires attendent le moment de l'expédition.

GRANDE VARIÉTÉ DE VÉHICULES

Certains services de ce vaste établissement de Ford travaillent 24 heures par jour; d'autres, seize heures; d'autres encore, huit heures seulement. Mais une synchronisation parfaite règle la production de tous les services de façon à ce qu'aucun incident, aucun délai ne retarde le travail de la chaîne de montage et d'assemblage. La plus grande partie du matériel manufacturé est mis en caisse et expédié la nuit. Ceci par commodité non pour conserver le secret des opérations. La construction des caisses d'emballage exige des wagons et des wagons de bois de la Colombie-Britannique et du Nouveau Brunswick. En ce moment, Ford fabrique tout un assortiment de véhicules-moteurs

L'ŒUVRE DE LA STÉ FORD AU CANADA PAR RAPPORT À LA GUERRE

La Sté Ford coopère à la défense jusqu'à la limite extrême de ses ressources. Jusqu'à ce que sonne l'heure de la victoire, jusqu'à ce que nos armées aient assuré le triomphe de la Justice et la liberté des peuples, elle s'engage à consacrer au service de l'Empire la somme intégrale des moyens industriels de ses organismes canadiens et de ses filiales outre-mer.

Cette profession de foi n'énonce rien d'autre que le devoir patriotique qui incombe à une société industrielle canadienne, étroitement liée à la vie économique du Dominion. D'un littoral à l'autre, les 8,400 employés de nos usines, ainsi que le personnel de nos succursales et des établissements de nos dépositaires sont Canadiens. Il en est de même d'un très grand nombre de nos actionnaires, et aucun particulier, aucune famille, aucune compagnie n'exerce sur nos actions une haute main majoritaire.

Telles sont — outre notre fidélité à la couronne et notre entière adhésion aux hauts desseins de la politique impériale — les raisons pour lesquelles il sied que la Ford Motor Company of Canada, Limited, prête à l'effort de la nation son plus ferme concours.

Ce fut, dès le commencement, notre ligne de conduite. Avant même la déclaration de la guerre, de concert avec des délégués du ministère de la Défense Nationale, la direction de nos usines dressait les plans préliminaires de la fabrication d'armements. Depuis l'ouverture des hostilités, nous avons donné aux commandes de guerre la préséance sur toutes les autres. Plus de la moitié de notre rendement se compose de véhicules destinés à l'armée et cette proportion augmente de jour en jour.

Nous fabriquons présentement environ 35,000 véhicules motorisés de modèles divers, dont 10,000 pour le gouvernement canadien et 25,000 pour d'autres gouvernements du Commonwealth britannique.

Nous sommes à construire, à nos propres frais une

annexe à nos usines, qui facilitera la fabrication des appuis-mitrailleuse Universal, dont nous avons promis de livrer au gouvernement canadien cinquante par semaine aussitôt que nous pourrions commencer de les fabriquer. Cette annexe, qui coûtera \$700,000, nous permettra aussi d'accroître notre rendement d'autres types de véhicules militaires. En Afrique australe, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, aux Indes et en Malaisie, les usines de nos filiales collaborent également au service de l'Empire.

Enfin, nous nous félicitons d'avoir pu conjuguer nos vastes moyens manufacturiers et les lumières de savants spécialistes. Grâce à leurs connaissances approfondies des problèmes du transport et autres sciences appliquées, les plus habiles techniciens de notre organisme, et au Canada et outre-mer, nous sont de précieux auxiliaires.

Les impôts et la diminution de nos exportations ont nécessité d'importants remaniements de notre administration. Nous nous y sommes soumis de bonne grâce. Notre unique souci est que la lutte se termine par la victoire de nos armées, afin que tous les peuples, toutes les nationalités, puissent se remettre au travail dans la liberté et dans la paix.

Le Président de la
FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED,

M. C. D. Howe

M. C. D. Howe, ministre des Munitions et Approvisionnements:

"Le président de la Ford Motor Company of Canada a manifesté peut-être autant que tout citoyen canadien le désir d'aider le Canada dans son effort de guerre. Sa compagnie a fait, depuis le début des hostilités, et elle fait encore un travail très important pour seconder l'effort de guerre du Canada en construisant des véhicules motorisés et des porteurs Universal. La compagnie s'en est entièrement remise au gouvernement quant aux conditions de son contrat. Ce dernier comporte un prix fixe que nous ferons vérifier les livres de la compagnie et que, si nous constatons que les prix établis rapportent un profit plus élevé qu'un certain pourcentage donné, d'ailleurs très bas, nous pourrions abaisser les prix en conséquence. En d'autres termes, (...) le travail de la Ford Motor Company of Canada, son attitude à l'égard de la guerre et sa disposition à appuyer l'effort de guerre du Canada ont été au-dessus de tout reproche, d'après ce que j'ai pu observer." (Débats des Communes).

M. Raoul Dandurand, représentant du Gouvernement au Sénat:

"(...) la compagnie Ford au Canada s'efforce de servir de son mieux les intérêts du pays, la commission des approvisionnements de guerre et le Gouvernement." (Délibérations du Sénat).

M. Arthur Meighen, chef du parti conservateur au Sénat:

"Ils (les dépositaires Ford au Canada) se comptent par centaines. Le nombre des employés de ces vendeurs est très considérable. Les ramifications sont énormes. A toutes fins pratiques, cette compagnie est canadienne en ce qui nous concerne, et à l'assurance donnée par l'hon. leader du Sénat je puis ajouter ma conviction qu'il n'y a pas de meilleurs Canadiens que ceux qui dirigent la compagnie Ford au Canada et qui font partie de son organisation au pays. Ils nous aident au maximum dans notre effort de guerre." (Délibérations du Sénat).

Le Service Auxiliaire des Femmes Automobilistes

Dès le début de la guerre, la Sté Ford a organisé des cours destinés aux Canadiennes qui prévoyaient la possibilité de prendre du service. On y enseigne gratuitement le fonctionnement et l'entretien des véhicules moteurs. On y a donné 284 leçons et 7,343 élèves se sont inscrites, dont 3,473 ont terminé le cours de huit semaines, 2,656 sont présentement au travail, et 1,214 commenceront sous peu. Ces cours et l'outillage nécessaire sont fournis gratuitement par la Sté Ford et ses dépositaires.

Véhicules Militaires Motorisés Actuellement Fabriqués par la Ford Motor Company of Canada

La Sté Ford fabrique présentement 35,000 véhicules motorisés pour les gouvernements du Canada et outre-mer. Ce sont des camions légers à 2 roues motrices, appelés "8-cwt.", pour le transport de munitions légères, d'hommes ou d'appareils de T.S.F.; des "15 cwt.", pour les hommes, les charges plus lourdes, ou utilisables comme tracteurs de pièces anti-artillerie d'assaut,

camions-citernes, etc.; des "30 cwt." à 4 roues motrices, pour diverses charges; des 3-tonnes à 4 et 6 roues, pour les charges lourdes, ou utilisables comme ateliers de campagne ou à des fins de démolition, etc.; des tracteurs d'artillerie à 4 roues motrices, et des voitures ambulancières, automobiles ordinaires et wagonnettes spécialement équipées et peintes pour l'armée. Les livraisons de tous ces véhicules représentent actuellement plus de la moitié de notre rendement. Nos usines travaillent jour et nuit.

militaires de sorte que l'armée canadienne n'utilisera que des véhicules-moteurs canadiens. L'assortiment comprend des camions légers à essieu-moteur simple, appelé camion de 800 livres, destiné au transport du matériel léger, de personnel ou d'appareils de T.S.F.; des camions de 1500 livres utilisés comme camions-réservoirs, transports semi-lourds, tracteurs pour canons anti-tanks, transports pour personnel, etc.; camions d'une tonne et demie à deux essieux-moteurs pour les transports lourds; camions de trois tonnes pur charges ultra-lourdes, ateliers de campagne, équipement de dépannage, etc.; tracteurs d'artillerie à deux-essieux-moteurs; ambulances aussi bien que voitures et camionnettes spécialement peintes et équipées pour les besoins de l'armée.

Bien qu'au début de la guerre on commandait un grand nombre de camions à essieu-moteur unique, on demande de plus en plus maintenant du matériel à deux essieux-moteurs et quatre roues motrices. Beaucoup de ces derniers types ne sont pas seulement de fabrication canadienne, mais leurs prototypes ont été conçus au Canada. Ces véhicules sont plus petits qu'on ne s'y attendrait; mais ils ont la force de l'original et l'agilité du chevreuil. Ils tirent de l'artillerie lourde, franchissent les fossés avec une grande facilité et négocient les terrains les plus difficiles.

De puissants moteurs Ford V-8 actionnent tous les véhicules militaires Ford. On construira bientôt des porte-mitrailleuses du type universel à la manufacture de Windsor. Ces appareils, qui ressemblent à des tanks, servent à transporter les fusils-mitrailleurs Bren et leurs servants en rase campagne et leur nom indique qu'ils servent également à plusieurs autres usages militaires.

NI DESORDRE, NI POUSSIERE

Un journaliste qui visite le mystérieux dédale de l'immense manufacture Ford ressent d'abord une impression de confusion absolue. Quelques minutes suffisent à dissiper cette impression. Il n'y a ni confusion, ni poussière. (La compagnie Ford dépense des tonnes de savon chaque année). On ne constate aucune surveillance. Elle existe, sans doute, mais l'œil ne la voit pas. Les ou-

vrriers travaillent au rythme qui semblerait individuellement leur convenir. Ils s'inquiètent peu de la destination ultime de la partie à laquelle ils travaillent, que ce soit l'Europe ou l'Afghanistan, ou l'Europe. La vie continue et le travail continue. On ne voit pas une femme dans la manufacture. Même les infirmières de l'hôpital moderne sont des hommes.

Dans la fonderie ni l'ouvrier, ni le visiteur ne savent si le métal en fusion fera un jour partie intégrante d'une voiture de livraison ou d'un puissant camion militaire. Ici, le travail n'a qu'un nom: travail. Il s'accomplit au même rythme, en même temps, dans tout l'atelier.

ENCOURAGEZ
NOS ANNONCEURS

LE CANADA MUNIT SON ARMÉE DE PORTE-MITRAILLEUSES UNIVERSAL



ON fabriquera bientôt au Canada des porte-mitrailleuses du type Universal pour les armées du Canada ou d'outre-mer. Munis de chenilles, ces véhicules sont très rapides et très manœuvrables. Leur cuirasse les protège contre le feu des armes portatives. Ils peuvent porter trois fusils-mitrailleurs Bren; on les utilise également pour le transport des munitions, des appareils de T.S.F., de matériel léger. On les construira dans les ateliers de Windsor de la Ford Motor Company of Canada, Limited. Ces ateliers ont parus les mieux adaptés de tous aux exigences de ce genre de production. On voit dans la photographie inférieure M. Wallace R. Campbell, président de la compagnie canadienne de Ford et le Lieut-Col. D. C. Warnica, commandant le Essex Tank Battalion de Windsor examinant l'un des porte-mitrailleuses Universal. L'usine Ford de Windsor fabrique également d'autres véhicules

militaires: le puissant tracteur d'artillerie à quatre roues motrices qu'on voit ci-haut entre autres. L'usine canadienne de Ford travaille sans répit à la construction de dix mille unités motorisées pour l'armée canadienne et de vingt-cinq mille autres véhicules militaires pour les autres gouvernements de l'Empire. On construit en ce moment, au coût de \$700,000 une annexe destinée à la fabrication de porte-mitrailleuses du type Universal. Cette annexe facilitera également la production d'autres types de véhicules militaires.

CANADIEN NATIONAL Excursions

ALLER ET RETOUR DE NICOLET A

Montréal \$2.10

SAMEDI, 20 JUILLET, par tous les trains.

RETOUR jusqu'au LUNDI, 22 juillet, par tous les trains.

Voitures ordinaires. Tarifs réduits de plusieurs autres endroits. Pour renseignements, consultez: M. Charron, Agent du C. N. R.

Cartes Professionnelles

Gaudet et Vigeant

AVOCATS - PROCUREURS

NICOLET, P. Q.

Lisez et Faites Lire
LE NICOLETAIN

ENCOURAGEZ NOS
ANNONCEURS

Armand Proulx

AVOCAT

Rue Notre-Dame,

NICOLET, P. Q.

RODOLPHE BEDARD

Bureau établi en 1908

Expert-Comptable licencié et agréé

(Chartered accountant)

Consultations pratiques en

matières Commerciales et

Financières

425, avenue Viger, Montréal.

Casier postal 233

J.-Arthur Désilets

B.A., L.L.B.

Notaire

Rue Plessis, Nicolet, P. Q.

Rue Panet

T44. Local

Dr H. Chatillon

DENTISTE

B. A. L.C.D. D.C.D.

En face de l'hôtel de ville

NICOLET, P. Q.

David Deshaies

A.D.B.A.

Architecte

NICOLET, P. Q.

C.P. 74

C.P. 118

J.-A. Simard

NOTAIRE

ST-WENCESLAS,

Co. Nicolet.

Prêts Hypothécaires

Assurances, Feu, Accidents et

Automobiles, Formation de

Société, Successions.

TEL.: 1556-J

Satisfaction

Service Prompt

Napol. Provencher

Contracteur-Plombier

Licencié

Installation de chauffage à

eau chaude et à vapeur

74, Notre-Dame, Nicolet, Qué.

TELEPHONE 31

DOCTEUR GEORGES-ETIENNE ROY,

Ex-Étudiant de l'Université de Paris

SPECIALITE: Chirurgie générale, Urologie, gynécologie.

Chirurgien à l'hôpital du Christ-Roi de Nicolet

Avec les compliments de

ARTHUR MARTIN

Gérant de

CONSOLIDATED OPTICAL LTD

NICOLET

Guild Member Board of Trade Montréal Corn Exchange, Téléphone: Bell Nicolet 104 Adresse Télégraphique

Local

Bureau et Entrepôts

Ave S-Raphaël

Acton Junction

Code Dowling

4e Edition

Alexandre Gaudet,

EPICERIE & PROVISIONS EN GROS

Etablie en 1893.

Aston JCT. P.Q.

L'Heure Littéraire

Madeleine de Verchères

François Jarret, sieur de Verchères, naquit vers 1641 à St-Chef, petite ville de l'Isère, en France. Il était le fils de Jean Jarret et de Claudine Pécady, sœur elle-même d'Antoine Pécady, sieur de Contrecoeur, lieutenant et capitaine de l'armée d'Italie, plus tard capitaine du régiment de Carignan et futur Seigneur de Contrecoeur.

Le jeune François Jarret entra dans la carrière des armes et, en qualité d'enseigne, suivit, en 1665, la compagnie de son oncle, en Nouvelle-France. Ils arrivèrent tous deux à Québec avec monsieur de Salles, commandant du régiment de Carignan, le 17 août 1665.

Au licenciement des troupes du régiment de Carignan, oncle et neveu résolurent d'élire domicile au Canada. Le 17 septembre 1669, François Jarret de Verchères se maria à Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans, à Marie, fille de Jacques Perrot dit Vildaigne, de l'Aurore, en France, et de Michelle Leflo.

Le 29 octobre 1672, M. Talon, deuxième intendant de la Nouvelle-France, lui concéda "une lieue de terrain de front sur une autre de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, entre les concessions des sieurs de Grandmaison et de Vitray".

Un peu plus tard, en 1673, le seigneur de Verchères se faisait attribuer par M. de Frontenac deux îlots situés en face de son domaine, l'île des Prunes et l'île Longue. Puis, en 1678, il ajoutait à sa seigneurie "une lieue de terre d'augmentation, à prendre dans la profondeur du domaine".

Cette seigneurie était bien l'une des plus accessibles aux coups des Iroquois qui, pour éviter le Fort de Sorel, passaient volontiers par les fiels de Verchères, de Contrecoeur, — seigneurie d'Antoine Pécady de Contrecoeur — et de Saint-Ours. Et c'est là la raison pour laquelle les colons eurent à subir à l'origine, dans toute cette région et particulièrement à Verchères, d'incessantes alertes, comme nous allons le voir.

De son union avec Marie Perrot, François Jarret de Verchères eut douze enfants, parmi lesquels Marie Madeleine, plus communément appelée Madelon, notre jeune héroïne. Marie Madeleine de Verchères, toujours appelée, par les siens et dans les récits de l'époque, Madelon, naquit à Verchères le 3 mars 1678. Son enfance fut celle de la jeunesse française du Canada en ces temps où chaque journée représentait un danger nouveau et elle vécut ainsi dans d'incessantes alertes et dans des deuils successifs toutes ses premières années.

De 1687 à 1691, elle vit mourir, tués par les Iroquois, un de ses frères, un de ses beaux-frères et un de ses oncles. En 1690, elle fut aussi le témoin de la bravoure exceptionnelle de sa mère, dont elle se révéla peu après la digne fille. En effet, au cours de cette année, Marie Per-

rot, assaillie chez elle en l'absence de son mari, le seigneur de Verchères, tint tête seule pendant deux jours avec une bravoure digne d'un vieux guerrier à tout un parti d'Iroquois.

Le seigneur de Verchères avait érigé autour de son manoir seigneurial une sorte de fort ou de camp retranché; à la moindre alarme, les habitants s'y pouvaient réfugier et défendre assez aisément. On y entretenait nuit et jour un ou deux fonctionnaires et le fort de Verchères, en dehors des fusils dont étaient armés ses soldats, possédait, au surplus, quelques pièces de campagne, petits canons dont le bruit était plus nécessaire pour appeler au secours que les boulets pour écarteler l'ennemi.

C'était, en réalité, un grand enclos formé de palissades avec quelques bastions et une ou deux redoutes. L'église et le manoir y étaient renfermés et il avait assez d'espace pour y mettre à l'abri, en cas de besoin, femmes, enfants et bestiaux des colons du voisinage.

Le 22 octobre 1692, notre Madeleine, âgée de quatorze ans et demi, se trouvait seule à Verchères, son père étant à Québec par ordre de monsieur de Callières, alors gouverneur de Montréal où sa mère était justement de passage.

Elle était à quelque 300 pieds du fort lui-même quand elle entendit plusieurs coups de fusil sans savoir du tout sur quoi l'on tirait. Elle s'aperçut pourtant bientôt que les Iroquois faisaient feu sur les colons de son père éloignés du fort d'environ une demi-lieue. Un de ses domestiques lui cria: "Sauvez-vous, Madeleine, sauvez-vous! voilà les Iroquois qui viennent fondre sur nous".

Se détournant, elle aperçut environ 45 Iroquois qui accouraient vers elle, n'en étant éloignée que d'une portée de pistolet.

Se recommandant à la Sainte Vierge, elle courut vers le fort, décidée à périr plutôt en combattant qu'à tomber vivante entre les mains des sauvages.

En dépit de la fusillade, Marie Madeleine de Verchères arriva jusqu'à la première palissade du fort, criant: "Aux armes! aux armes!" dans l'espoir que quelqu'un viendrait la secourir. Mais en vain, la plupart des soldats étaient à la chasse et il n'y avait dans le fort que deux d'entre eux, un domestique du nom de Lavolette, un vieillard de 80 ans, quelques femmes et des enfants dans le plus grand désespoir car leurs maris, leurs pères, leurs frères venaient d'être tués par les Iroquois, et les deux propres frères de Madelon, Pierre, âgé de 12 ans et Alexandre, de 10½.

Entrée saine et sauve dans le fort par miracle, devait-elle dire elle-même un peu plus tard, Madeleine de Verchères en ferma les portes, fit attentivement la visite des bastions et de la redoute, faisant redresser les quelques pieux tombés, boucher les brèches et remontant le courage de ses deux seuls soldats, prêts à se faire sauter dans la crainte d'être pris vivants par les Iroquois et d'être livrés aux tortures de ces cruels barbares.

Jetant sa coiffe, arborant fièrement son chapeau comme un signe de commandement, armant ses deux frères, leur ordonnant de se battre jusqu'à la mort, malgré leur jeune âge, évoquant les leçons d'honneur et de bravoure données par son père, citant l'exemple de sa mère, notre jeune héroïne enflamma réellement les cœurs de sa petite troupe et organisa la défense.

Dans la relation qu'elle fit elle-même de ces journées mémorables, elle dit qu'animés par ses paroles, ses frères et les soldats firent un feu continu sur l'ennemi. Elle fit tirer du canon, non seulement pour

Un Aliment Énergétique SIROP de Blé d'Inde BEE HIVE

Bec Breveté Exclusif



Pour échantillon GRATUIT écrire à MEMBA PECTIN CO. VANCOUVER, B.C.

effrayer les Iroquois mais encore pour avertir les autres soldats qui étaient à la chasse de se sauver dans quelque autre fort. Et tout cela parmi les cris lamentables des femmes et des enfants qui continuaient à pleurer la mort d'être chers et la perte de tous leurs biens.

Vers la fin de ce premier jour, Madeleine de Verchères aperçut un canot sur la rivière vis-à-vis du fort. C'était le sieur Pierre Fontaine avec sa famille qui venait débarquer à l'endroit exact où quelques heures plus tôt elle avait failli être surprise par les Iroquois. Les nouveaux venus étaient en grand danger et notre héroïne demanda aux deux soldats d'aller favoriser leur débarquement à quel que cinq arpents du fort. Ils eurent peur et ne voulurent pas courir à une mort qu'ils prétendaient certaine.

Madeleine décida alors d'aller elle-même au bord de la rivière, fusil en main et chapeau sur la tête. Elle plaça son domestique en sentinelle à la porte du fort qu'il avait mission de tenir ouverte en surveillant les alentours et partit, pensant que les Iroquois croiraient peut-être que c'était une feinte pour les engager à venir au fort et qu'ils ne bougeraient pas. Ils durent en effet le croire car Madeleine de Verchères ramena, sans qu'aucune attaque se produisît, Pierre Fontaine, sa femme et ses enfants jusqu'au fort en les faisant marcher devant elle.

Le premier soir, la nuit vint dans une impétueuse tempête de neige et de grêle. Et les Iroquois parurent un moment vouloir escalader le fort à la faveur des ténèbres. Madeleine de Verchères organisa alors avec un hardiesse incroyable la défense, en prévision d'un siège assez long. Elle prit le fort pour son partage, avec le vieillard de 80 ans, son domestique et ses deux frères. Elle envoya Pierre Fontaine et les deux soldats à la redoute avec la femme et les enfants. Et elle leur dit: "Si je suis prise, ne vous rendez jamais, quand même je serais brûlée et hachée en pièces à vos yeux. Vous ne devez rien craindre dans cette redoute, pour peu que vous combattiez".

Et la veille commença. A tout moment, l'on entendait les cris des sentinelles de la redoute au fort et du fort à la redoute: "Bon quart!" auquel un autre "Bon quart!" répondait sans attendre et l'on aurait cru, en vérité que le fort et la redoute contenaient une nombreuse garnison.

Et le siège continua. Le lendemain il faisait beau et Madeleine de Verchères retrouva sa gaieté avec une assurance encore plus grande de résister victorieusement à l'ennemi. Elle décida de tirer du canon d'heure en heure, pour avoir du secours de Montréal, éloigné seulement de huit lieues du fort de Verchères. Préoccupée de la défense, de l'organisation, de la surveillance de tout, elle resta près de quarante-huit heures sans dormir ni manger, n'entrant même pas dans la maison paternelle mais se tenant sans cesse sur le bastion ou dans la redoute.

Et une semaine entière s'écoula ainsi. Le huitième jour, à la nuit, M. de La Monnerie, lieutenant envoyé par M. de Callières, arriva par le fleuve avec quarante hommes. Il approcha en grand silence, ne sachant si le fort était pris. Une sentinelle entendant quelque bruit cria: "Qui vive!" et Madeleine, montant sur le bastion, demanda à son tour: "Qui êtes-vous?" Ils répondirent: "Français! c'est La Monnerie qui vient vous donner du secours".

Noëtre héroïne fit ouvrir la porte du fort, y plaça une sentinelle et s'en fut au bord de l'eau pour recevoir les envoyés de M. de Callières. Elle salua l'officier par ces paroles: "Monsieur, soyez le bienvenu, je vous rends les armes." — "Madeleine, répondit-il, elles sont en bonnes mains." Il visita le fort et le trouva en très bon état, une sentinelle sur chaque bastion. Et Madeleine de Verchères lui dit encore: "Monsieur, faites relever mes sen-

tinelles, afin qu'elles puissent prendre un peu de repos, car il a huit jours que nous ne sommes pas descendus de nos bastions."

Et c'est ainsi qu'en la fin de cet octobre 1692, Marie Madeleine de Verchères écrivit en réalité l'une des plus belles et plus héroïques pages de la Nouvelle-France.

Marie Madeleine de Verchères devint, le 8 septembre 1700, épouser à Ville-Marie, Pierre Thomas Tarieu de la Naudière, seigneur de la Péra-de. De ce mariage naquirent six enfants.

Avant vendu, en 1716, à son frère Jean-Baptiste, sa part de l'héritage paternel à Verchères, notre héroïne mourut à la Péra-de le 8 août 1747.

Rien ne doit être perdu Tout doit être utilisé

Un communiqué émanant du bureau central du "CIVILIAN CONSERVATION CORPS" à Washington, D.C., et daté du 28 juin nous fournit des chiffres très intéressants sur la valeur que l'on peut donner aux vêtements et aux objets usagés lorsqu'on sait les utiliser convenablement.

Ainsi dans le seul district No 2 du "CIVILIAN CONSERVATION CORPS" on a réalisé une économie de \$188,272 durant l'année terminée le 29 février dernier en remettant à neuf des vêtements et différents articles envoyés aux camps du "CCC" par des personnes généreuses.

Evidemment les articles ou vêtements ne sont remis à neuf que lorsque le coût de la réparation est inférieur au prix d'achat d'un article ou d'un vêtement neuf. Ce qui ne peut être restauré à un prix avantageux est classé et vendu à l'encan. De ce chef les ventes s'élèveront à \$22,344 durant la même année terminée le 29 février et cela toujours pour le district No 2 du "CCC".

Ainsi les articles de lingerie ou les objets usagés prennent une valeur substantielle lorsque l'on sait s'en servir. C'est ce qu'ont compris les promoteurs et dirigeants des différentes organisations d'aide aux colons, dans notre Province.

Lorsqu'il est possible pour un colon de vêtir ses enfants et son épouse avec du neuf, c'est certainement préférable. Mais le colon n'est pas toujours en mesure de le faire. Ses armoires, il doit les consacrer, surtout au début de son établissement à l'achat d'animaux ou d'instruments indispensables à la mise en culture de son lot. Les premières années d'établissement sont une période critique dans la vie du colon. Aussi c'est à cette époque que le coup de main de nos organisations d'aide aux colons lui sera d'une grande utilité.

En faisant appel à la charité de la population, ces organisations recueillent nombre de vêtements et d'articles qu'on était décidé à jeter ou à rétrograder tout simplement à la cave ou au grenier. Restaurés et remis à neuf par des mains habiles, ces objets auront pour nos colons la même utilité que du neuf, avec cette différence qu'ils les auront obtenus sans payer un seul sou.

Avant de jeter ou de mettre de côté un article ou un vêtement, tous devraient se faire la réflexion que ces choses peuvent être fort utiles à d'autres personnes moins fortunées. C'est un devoir social que de pratiquer la charité de cette façon. Il en coûte peu et les services rendus sont incalculables. Nos organisations d'aide aux colons font la plus grande partie du travail. Il ne s'agit que de leur communiquer notre désir d'aider les colons. Elles font le reste. Elles vont chercher les effets, les réparent, les classent et les expédient.

Rien ne doit être perdu... Même les choses usagées prennent de la valeur lorsque l'on sait s'en servir.

C.-E. Couture.

DU SANG-FROID!

A la nouvelle que l'Etat mobilisait les capitaux comme les hommes, d'aucuns ont craint de laisser aux banques et aux caisses populaires leurs comptes courants et leurs comptes d'épargne. Parce que ceux-là étaient sous l'impression que le gouvernement allait faire main basse sur toutes les sommes d'argent confiées à ces établissements, un trop grand nombre de braves gens se sont empressés, afin de déjouer les autorités fédérales, de retirer leur argent pour plus de sûreté et de protection.

Le nombre des retraits a provoqué une course sur certaines banques et caisses populaires, course qui aurait pu avoir des répercussions fâcheuses et désagréables si elle s'était accentuée. Elle a pris fin et c'est heureux.

Evidemment, on ne peut blâmer le public de vouloir sauver du naufrage le fruit d'années et d'années de travail, de privations, etc. Certes, ceux qui ont retiré leur argent de ces institutions bancaires et de crédit voulaient bien faire leur part dans l'effort de guerre du Canada, mais ils craignaient qu'on pût tout leur prendre et cette crainte exagérée fut le mobile de leur geste. Ce geste, ils l'ont posé d'une façon plutôt égoïste, sans se soucier assez des répercussions qu'il pourrait avoir. La multiplication du geste aurait pu dégénérer en panique.

A ceux qui ont retiré leur avoir des banques et des caisses populaires, comme à ceux qui seraient tentés de le faire, rappelons quelques vérités élémentaires:

D'abord, si nous faisons la guerre aux dictatures, il serait ridicule de songer que notre propre gouvernement se comporterait de la même façon que les dictateurs, recourant aux mêmes méthodes, méthodes que condamnent les institutions démocratiques puisqu'elles font la guerre, disent-elles, à ceux qui veulent annihiler la liberté individuelle en ramenant tout à l'Etat. Il est donc évident qu'un gouvernement démocratique respectera la propriété privée et, partant, qu'il ne sautera jamais à deux mains sur l'argent confié en dépôt dans les banques ou les caisses populaires. Le jour où un gouvernement ferait ce geste, il cesserait d'être démocratique.

Un Etat comme le nôtre, pour satisfaire à ses besoins, en temps de guerre comme en temps de paix, peut toujours taxer et emprunter. Les derniers budgets fédéral et provincial démontrent hors de tout doute que nos gouvernements n'oublient pas de recourir à ces deux moyens, qui choquent peut-être, mais n'exaspèrent pas, comme ce serait le cas s'ils se saisissaient de nos épargnes à la banque ou à la caisse populaire.

Comme l'intérêt même du gouvernement est de ne pas trop heurter le contribuable, d'éviter de l'exaspérer, on peut être certain que, s'il taxe à la limite, et même davantage, il ne s'appropriera jamais l'argent en s'emparant dans les banques ou autres institutions de crédit. Songez, pour un instant, à ce qu'il adviendrait des emprunts qu'il devra nécessairement lancer un jour ou l'autre, s'il ne reste plus l'épargne à canaliser. La politique pay as you go du bon. Pousser trop loin les impôts, cela pourrait paralyser l'activité économique du pays; et l'on ne serait pas plus avancé. Il faut donc tabler sur l'avenir pour soutenir notre effort de guerre. C'est l'épargne qui le garantit le plus sûrement, avec ses souscriptions aux emprunts, sans se soucier plus qu'il ne le faut des perspectives d'inflation ou de dévalorisation de notre monnaie.

On doit faire taire toute crainte relative à la mainmise de l'Etat sur l'épargne. On doit aussi mettre une trêve aux retraits des capitaux. En gardant son sang-froid on se rend un service à soi-même, on en rend un autre au pays, à la nation. Si on le perd, on court le risque de précipiter une panique qui coûtera trop cher.

Pour nous résumer: laissez votre argent à la banque, il y est en sûreté; laissez-le à la caisse populaire autour de laquelle la vie économique de chaque paroisse est appelée à graviter davantage si vous faites à ces coopératives de crédit toute la confiance qu'elles méritent, même en temps de crise. Soyez calmes et, sous prétexte de sauver votre argent, n'allez pas risquer de vous le faire voler. Car il faudra bien que vous le mettiez quelque part. C'est dans les banques et les caisses qu'il est le plus en sûreté.

—000—

On sait que le Cardinal Villeneuve vient de donner une directive dans le sens de cet éditorial. Tous auront intérêt à s'y ranger: autrement les pires perturbations attendent tous et chacun de nous.

"Deux mots le décrivent —
délicieux et
rafraîchissant"



5¢
Buvez
Coca-Cola
Délicieux et
Rafraîchissant

"Délicieux et rafraîchissant." Voilà les raisons pour lesquelles la pause qui rafraîchit, avec un "Coca-Cola" glacé, est l'instant favori au Canada. Tout le monde aime le goût exquis du "Coca-Cola" et la sensation agréable de s'être complètement rafraîchi.

Embouteilleur autorisé de "Coca-Cola"

J.-B. MONFETTE

ASBESTOS

TEL. 101

211P

Voici les gagnants du concours de la semaine dernière: Services de Vaisselle à: Mlle Marguerite Laberge, 14 rue des Frères, Jonquière, Cte de Chicoutimi, P. Q.; Mme J.-T. Deschênes, 82B — 3ième rue, Shawinigan Falls, P. Q.; M. Philippe Gagnon, Les Rives, Cte de Témiscouata, P. Q.; Mme Romeo Bussière, St-Eugène d'Argenteau, P. Q.

Des billets de \$100 vont à: Mlle Hélène Pothier, Beauvefleur Ouest, Cte de Beauvefleur, P. Q.; Mme Arthur Fauriol, St-Jovite, P. Q.; Mlle Félicie Ouellet, St-Guy, Cte de Jymoussi, P. Q.; M. Hormisade Caron, St-Jovite, Cte de Témiscouata, P. Q.; Mme Rod. Constantineau, St-Jovite, P. Q.; Mlle Cécile Turotte, East Broughton Station, P. Q.; Mlle Della Lessard, Petite Montagne, St-Joseph de Beaurivage, P. Q.; M. Romeo Cloutier, St-Jovite, P. Q.; M. C. A. Dufour, Dolbeau, P. Q.

Des prix aux marchands sont décernés à: M. Adolphe Maltais, rue St-Dominique, Jonquière, Cte de Chicoutimi, P. Q.; Le Marché Central, 123 — 4ième rue, Shawinigan Falls, P. Q.; M. Ousine Rioux, Trois-Pistoles, Cte de Témiscouata, P. Q.; M. Thomas-Louis Gaudreau, St-Eugène, Argenteau, P. Q.

Les Papiers à Mouches WILSON'S FLY PADS

TUENT REELLEMENT
Un papier tue-mouches toute la journée et chaque jour pendant 2 ou 3 semaines. 3 papiers dans chaque paquet. Pas d'arrosage, de viscosité et de mauvaise odeur. En vente dans les Pharmacies, les Epicerie et les Magasins Généraux.

10 CENTS LE PAQUET
POURQUOI PAYER PLUS?
The WILSON FLY PAD CO., Hamilton, Ont.



ACHETEZ CE
CARTON

PEPSI-COLA

NP183-50F

Au Bon Ton

176 rue NOTRE-DAME, VICTORIAVILLE

Spécialité:

CHAPEAUX POUR DAMES

FAITS A LA MAIN

REMODELAGE

FOURREURES ET REPARATIONS

Nous désirons tout spécialement attirer votre attention, Mesdames Mesdemoiselles, sur nos magnifiques manteaux en fourrures, modèles très chics, très belle qualité. Nous représentons la maison Laberge & Chevalier. Satisfaction garantie.

BON LANGAGE Remèdes Faguet

MAISON

Ne dites pas:

Mais dites:

Flat — Plain-pied
Grille — Moustiquaire
Jalousie — Jalouseie
Larmière — Larmier
Lormier — Larmier
Living-room — Salle de famille,
salle commune ou vivoir
Loyer — (pour) Logement
Maçonne — Maçonnerie
Maison de chambres — Chambres
garnies, garni
Maison de pension — Pension

PRIX DE REMISE POUR BEURRE
ET FROMAGE

Montréal et succursale de Québec

BEURRE FRAIS:—
Semaine finissant le 1er juillet 1940
inclusivement

No. 1. Pasteurisé 21%
No. 1. non pasteurisé 20%
No. 2 20%

FROMAGE:—
Semaine finissant le 2 juillet 1940
inclusivement

BLANC ET COLORE.—
No. 1 13%
No. 2 13%
No. 3 12%
Ces prix sont nets, les frais de
vente et d'entreposage ayant été dé-
duits.

Parmi la série nombreuse des remèdes Faguet... mentionnons le tonique si actif appelé HEMOGENOL FAGUET, pour toutes personnes faibles ou anémiques qui ont besoin d'un reconstituant prompt et énergique; il se vend sous forme de PILULES HEMOGENOL \$1.00 le flacon de 100 pilules ou sous forme liquide, L'ELIXIR HEMOGENOL FAGUET \$1.00 la bouteille. Signalez aussi ces tablettes NEVRAGOL FAGUET contre toute névralgie, mal de dents, d'oreilles, maux de tête, contre les douleurs rhumatismales ou névralgiques. Demandez et exigez HEMOGENOL FAGUET, pas de substitut ou ces tablettes NEVRAGOL. Prix 25c la boîte dans les bonnes pharmacies. Envoyez franco, vous adressant à La Cie des Remèdes Faguet, Montmagny, P. Q.

Vos fonds sont en sûreté dans les mains de l'Etat. Placez vos économies dans les Certificats d'épargne de guerre.

Préparez le renouvellement de l'après-guerre; assurez-vous d'une réserve en achetant des Certificats d'épargne de guerre.

Nous offrons aux Dames et hommes ambitieux l'occasion de se créer un commerce profitable, en détaillant deux cents commodités domestiques, THE, CAFE, 30 JOURS D'ESSAI SANS RISQUE. Position permanente pour personne qualifiée. Ecrivez: Cie Jito, 1435 Montcalm, Montréal, pour catalogue, renseignements GRATUITS.

L'armistice Franco-Allemand

LONDRES — Voici le résumé des conditions de l'armistice franco-Allemand, publié par le ministère britannique de l'information:

Article 1. — Cessation immédiate des hostilités. Les troupes françaises déjà entourées devront déposer les armes.

Article 2. — Pour la sûreté des intérêts allemands, le territoire au nord et à l'ouest de la ligne suivante sera occupé: Genève-Dôle, Châlons-sur-Saône, Paray-le-Monial, Moulins, Bourges, Vierzon, de là à 20 kilomètres à l'est de Tours, de là vers le sud parallèlement au chemin de fer d'Angoulême jusqu'à Mont-de-Marsan et à St-Jean-Pied-de-Port. Les régions encore inoccupées de ce territoire seront occupées dès la conclusion de la présente convention.

Article 3. — En territoire occupé l'Allemagne jouira de tous les droits que comporte l'occupation, sauf des pouvoirs d'administration locale; le gouvernement français devra lui accorder toutes les facilités nécessaires. L'Allemagne réduira au minimum l'occupation de la côte ouest après la cessation des hostilités avec la Grande-Bretagne. Le gouvernement français sera libre de choisir pour lui-même une capitale en territoire non-occupé, ou même de reporter la capitale à Paris s'il le désire. En ce dernier cas, l'Allemagne laissera les facilités nécessaires pour que soient administrés de Paris les territoires occupés et inoccupés.

Article 4. — L'armée, la flotte et l'aviation française seront démobilisées et désarmées dans un délai à fixer ultérieurement, sauf les troupes nécessaires au maintien de l'ordre. Les effectifs et l'armement de ces dernières seront déterminés par l'Allemagne et l'Italie respectivement. Les corps français en territoire occupé devront être ramenés en territoire inoccupé et démobilisés. Ces corps devront avoir préalablement déposé leurs armes et leur matériel aux endroits où ils se trouvaient au moment de l'armistice.

Article 5. — L'Allemagne pourra exiger en garantie la reddition en bon état de tous canons, tanks, armes, anti-tanks, avions militaires, armements d'infanterie, tracts et munitions en territoire restant inoccupé. L'Allemagne fixera la quantité des livraisons.

Article 6. — Tous armements et matériel de guerre restant en territoire inoccupé qui ne sont pas affectés aux corps français autorisés devront être emmagasinés sous contrôle allemand ou italien. La fabrication de matériel de guerre neuf en territoire inoccupé devra cesser immédiatement.

Article 7. — Les fortifications de terre et de mer avec leurs armements, etc., en territoire occupé devront être remises en bon état. Tous les plans de fortifications, de champs de mines, de barrages, etc., devront être remis.

Article 8. — La flotte française, sauf la partie laissée libre pour la garde des intérêts français dans l'empire colonial, sera réunie aux ports à fixer, démobilisée et désarmée sous contrôle allemand ou italien.

Le gouvernement allemand déclarera solennellement qu'il n'a pas l'intention d'utiliser à ses propres fins durant la guerre les unités de la flotte française attachées aux ports sous contrôle allemand, sauf celles nécessaires à la surveillance des côtes et au dragage des mines.

Sauf la partie (à déterminer) de la flotte destinée à la protection des intérêts coloniaux, tous les navires hors des eaux territoriales françaises devront être rappelés en France.

Article 9. — Tous les renseignements concernant les mines et autres défenses navales devront être fournis. Le dragage des mines sera effectué par la flotte française.

Article 10. — Le gouvernement français ne devra entreprendre aucune action hostile avec les armées qui lui resteront. Les militaires seront empêchés de quitter le sol français. Aucun matériel ne sera transporté en Grande-Bretagne. Aucun Français ne servira d'autres puissances contre l'Allemagne.

Article 11. — Aucun navire marchand français ne doit quitter le port. La reprise de la navigation commerciale est soumise à l'autorisation préalable des gouvernements allemand et

italien. Les navires marchands hors de France devront être rappelés, ou, si cela est impossible, dirigés sur des ports neutres.

Article 12. — Aucun avion français ne doit quitter le sol. Les aéroports seront placés sous contrôle allemand ou italien. Tout avion étranger en territoire inoccupé sera remis aux autorités allemandes.

Article 13. — Tous établissements, matériels et stocks militaires en territoire occupé devront être rendus intacts. Les ports, les fortifications permanentes, et les arsenaux maritimes seront laissés en leur état présent, ne seront ni détruits ni endommagés. Ceci s'applique également à tous les moyens de communication, particulièrement aux chemins de fer, aux routes, aux canaux, aux téléphones, aux télégraphes, à l'éclairage de la navigation fluviale et côtière. Il faudra fournir le matériel nécessaire aux réparations.

Article 14. — Tous les postes radio-émetteurs en territoire français devront cesser leurs émissions.

Article 15. — Le gouvernement français devra faciliter le transport des marchandises entre l'Allemagne et l'Italie, en territoire inoccupé.

Article 16. — Le gouvernement français devra rapatrier la population du territoire occupé.

Article 17. — Le gouvernement français devra empêcher le transfert des valeurs et des objets précieux du territoire occupé en territoire inoccupé ou à l'étranger.

Article 18. — Le coût de l'entretien de l'armée d'occupation allemande devra être soldé par la France.

Article 19. — Tous les prisonniers de guerre allemands devront être libérés. Le gouvernement français devra livrer tous les sujets allemands désignés par le gouvernement allemand et se trouvant en France ou en territoire colonial français.

Article 20. — Tous les prisonniers de guerre français aux mains de l'Allemagne le resteront jusqu'à la conclusion de la paix.

Article 21. — Pourvoir à la garde du matériel remis.

Article 22. — La Commission allemande de l'armistice exécutera les conditions de celui-ci et le coordonnera avec l'armistice franco-italien.

Article 23. — L'armistice entrera en vigueur aussitôt que le gouvernement français aura conclu un accord semblable avec le gouvernement italien. La cessation des hostilités aura lieu 6 heures après que le gouvernement italien aura été prévenu de la conclusion de l'accord. Le gouvernement allemand l'annoncera par T.S.F.

Article 24. — Le présent armistice vaut jusqu'à la conclusion du traité de paix et peut être dénoncé à tout moment si le gouvernement français ne s'y conforme pas.

L'armistice Franco-Italien

Voici les conditions que l'Italie a posées à la France avant de lui accorder l'armistice qui est entré en vigueur le 25 juin:

1. La France cessera les hostilités dans son territoire métropolitain, en Afrique du Nord, dans ses colonies, dans les territoires qui sont placés sous son mandat. La France cessera aussi les hostilités dans les airs et sur mer.

2. Lorsque le traité d'armistice entrera en vigueur et pour le temps qu'il le restera, les troupes italiennes demeureront sur leurs lignes avancées sur tous les théâtres des opérations.

3. En territoire métropolitain français, une zone, située entre les lignes dont il est parlé dans l'article second et une ligne qui sera tirée, à 50 kilomètres de vol d'oiseau des lignes italiennes, sera démilitarisée pour la durée de l'armistice. (50 kilomètres égalent à peu près 30 milles).

En Tunisie, la zone militarisée, située entre la frontière actuelle qui sépare la Libye de la Tunisie et une ligne dessinée sur la carte attachée à ce traité, sera démilitarisée pour la durée de l'armistice.

En Algérie et dans les territoires français d'Afrique au sud de l'Algérie, territoires qui bordent la Libye, une zone large de 200 kilomètres et partant de la frontière libyenne sera démilitarisée pour la durée de l'armistice. (200 kilomètres égalent environ 125 milles).

Pour la durée des hostilités entre l'Italie et l'Empire Britannique et pour la durée de l'armistice, la côte de la Somalie française sera entièrement démilitarisée.

L'Italie aura aussi le droit constant et entier de se servir du port de Djibouti et de tout son équipement, de se servir aussi du tronçon français de la voie ferrée Djibouti-Addis-Abeba, pour toutes les sortes de transports.

Zones à évacuer avant 10 jours

4. Les zones devant être démilitarisées seront évacuées par les troupes françaises en moins de dix jours après la cessation des hostilités. On n'y laissera que le personnel strictement nécessaire pour surveiller et maintenir en bon état les fortifications, les casernes, les magasins d'armes et de munitions et les édifices militaires. On y laissera aussi les troupes indispensables au maintien de l'ordre à l'intérieur. Le nombre des troupes sera déterminé plus tard par la commission italienne de l'armistice.

5. Sous la réserve du droit mentionné dans l'article dixième qui suit, toutes les armes, les vivres, le matériel et les munitions se trouvant dans les zones à être démilitarisées, aussi bien en territoire métropolitain français que dans les territoires touchant à la Libye, ainsi que les armes rendues aux troupes effectuant l'évacuation dans les territoires concernés devront être enlevés en moins de quinze jours.

Les armements fixes dans les forts et forteresses et les munitions qui doivent les servir devront, dans la même période de temps, être rendus inutilisables dans le territoire côtier de la Somalie française. Toutes les armes mobiles et leurs munitions, ainsi que toutes les armes et les munitions données aux troupes effectuant l'évacuation du territoire, devront être déposées, en dedans de quinze jours, aux endroits qu'indiquera la commission italienne de l'armistice.

Dans le cas des armements fixes et des munitions qui se trouvent dans les fortifications du territoire ci-dessus mentionné, la même procédure devra être suivie dans le territoire français métropolitain et dans le territoire français touchant la Libye.

4 bases démilitarisées pour le reste de la guerre

6. Aussi longtemps que les hostilités se poursuivront entre l'Italie et l'Empire Britannique, les régions maritimes militaires et fortifiées et les bases navales de Toulon, de Bizerte, d'Alger et d'Oran seront démilitarisées et elles le resteront jusqu'à la cessation des hostilités contre l'Empire sus-nommé.

Cette démilitarisation devra se faire en moins de quinze jours.

Les articles septième et huitième portent sur la procédure qu'il faudra suivre pour démilitariser les régions maritimes et les bases navales mentionnées dans l'article sixième.

7. Toutes les forces armées de terre, de mer et de l'air en France métropolitaine seront démobilisées et désarmées dans une période de temps spécifique qui sera déterminée plus tard. Seront exceptés de cette stipulation les formations qui seront nécessaires au maintien de l'ordre intérieur. Le nombre et l'armement de ces formations seront déterminés par l'Allemagne et l'Italie.

En tant que les territoires de l'Afrique du Nord française, de la Syrie et de la côte française des Somalies sont concernés, la commission italienne de l'armistice tiendra compte, en déterminant la procédure à suivre pour la démobilisation et le désarmement, de l'importance particulière qu'il y a de maintenir l'ordre dans ces territoires.

10. L'Italie se réserve le droit, comme garantie de l'exécution du traité d'armistice, de demander la reddition en tout ou en partie des chars collectifs de l'infanterie, des chars d'assaut, des chars cuirassés, des véhicules moteurs et des véhicules à traction animale, de même que des munitions appartenant aux unités de l'armée française qui ont été engagées avec les forces militaires italiennes ou qui ont fait face à ces forces.

Les armes ci-dessus mentionnées devront être rendues dans l'état où elles étaient au temps de l'armistice.

11. Cet article porte sur le contrôle allemand ou italien des armes, des munitions et du matériel de guerre se trouvant dans les territoires français de guerre dans lesdits territoires.

Unités navales désarmées

12. Les unités de la marine militaire française seront concentrées, dans des ports qui restent à être indiqués, et démobilisées et désarmées sous le contrôle de l'Italie et de l'Allemagne. Ne seront ni démobilisées ni désarmées, les unités de la marine militaire française qui, de l'avis des gouvernements italien et allemand, seront nécessaires à la sauvegarde des territoires coloniaux français.

Tous les navires de guerre qui ne sont pas dans les eaux territoriales françaises, excepté ceux qui seront nécessaires à la protection des intérêts coloniaux français, seront ramenés dans des ports métropolitains.

Le gouvernement italien déclare qu'il n'a pas l'intention de se servir, dans la guerre actuelle, des unités de la marine militaire française qui seront placées sous son contrôle. Il déclare en outre qu'à la conclusion de la paix, il n'a pas l'intention de prétendre avoir droit à des unités de la marine militaire française.

Pour la durée de l'armistice, le gouvernement italien peut demander aux navires de guerre français de draguer des mines.

Dragage des champs de mines

13. Les autorités françaises doivent rendre inopérantes, en moins de dix jours, toutes les mines mouillées dans les régions militaires maritimes et dans les régions des bases navales qui doivent être démilitarisées.

14. Le gouvernement français, en plus de l'obligation qu'il prend de ne se livrer à aucune forme d'hostilité nulle part contre l'Italie, s'engage à empêcher les membres de ses forces armées et les citoyens français de quitter le territoire national pour participer à des hostilités contre l'Italie.

15. Le gouvernement français s'engage à empêcher que ses navires de guerre, ses avions, ses armes,

son matériel de guerre de toute sorte soient envoyés dans des territoires appartenant à l'Empire britannique ou à d'autres Etats étrangers.

16. L'article seizième défend à tous les navires marchands français de quitter les ports où ils se trouvent jusqu'à ce que les gouvernements allemand et italien leur permettent de recommencer en tout ou en partie leur activité commerciale maritime.

Il ajoute: "Les cargos français qui ne sont pas dans des ports français ou dans des ports contrôlés par les Français au moment de l'armistice seront rappelés dans des ports français ou dirigés vers des ports neutres."

Reddition des cargos italiens capturés

17. L'article dix-septième porte que la France doit rendre à l'Italie les cargos italiens et leur cargaison, de même que les marchandises italiennes saisies à bord de cargos étrangers qui ont été pris en vertu du fait que les Alliés faisaient le blocus de l'Italie.

18. L'article dix-huitième porte qu'il est interdit à tout avion de quitter le territoire français ou des territoires placés sous le contrôle de la France. Il place aussi sous le contrôle allemand ou italien tous les aéroports français et tout leur équipement.

19. Tant que les gouvernements italien et allemand n'en auront pas décidé autrement, tous les postes de radio de France ne pourront pas transmettre quoi que ce soit.

Les conditions de communications par sans-fil entre la France et l'Afrique du Nord, la Syrie et la Somalie Française seront déterminées par la commission italienne de l'armistice.

20. Des marchandises seront transportées librement entre l'Allemagne et l'Italie par les territoires français non-occupés.

Les prisonniers italiens libérés

21. Tous les prisonniers de guerre italiens et tous les civils italiens qui ont été internés en France, ou arrêtés, ou condamnés pour des raisons politiques, des crimes politiques ou à cause de la guerre, devront être immédiatement rendus au gouvernement italien.

22. Le gouvernement français garantira la préservation en bon état de tout le matériel qui sera ou qui devra être remis à l'Italie selon les conditions du traité d'armistice.

Les articles vingt-troisième et vingt-quatrième portent sur la constitution de la commission italienne de l'armistice et de la délégation française qui agira comme agent de liaison entre le gouvernement français et les autorités italiennes et la commission italienne de l'armistice.

LA MAIN TENDUE... POUR VOLER

La célèbre Sainte-Face, vénérée depuis des siècles à la cathédrale de Jaen, et disparue au cours de la guerre civile d'Espagne, vient d'être retrouvée près de Paris, à Bicêtre-Ville juif.

Il y a quelque temps, la préfecture de police était informée que de nombreuses caisses avaient été abandonnées dans un appartement occupé par des militants communistes français et un groupe de réfugiés espagnols. Ceux-ci disparurent brusquement au début de la guerre, en laissant les caisses.

La police perquisitionna dans ce local et procéda à l'inventaire des caisses.

Elles contenaient des trésors d'art volés par les rouges d'Espagne, notamment la Sainte-Face de Jaen.

Sur une démarche de M. de Lurquière, ambassadeur d'Espagne, le gouvernement français décida de restituer immédiatement, avant toute formalité judiciaire, la relique chère aux Espagnols.

La Sainte-Face reprendra bientôt sa place, dans la cathédrale de Jaen et de grandes cérémonies religieuses sont prévues à cette occasion.

LES JESUITES EDUCATEURS

Le Collège Canisius de Buffalo inaugurerait récemment une aile nouvelle consacrée au département des Sciences.

Le principal orateur dans cette circonstance fut le P. Thomas Plassman, O.F.M., Recteur du Collège St-Bonaventure, et il fit l'éloge des Jésuites, surtout comme éducateurs, à l'occasion du 4ème centenaire de la Compagnie

de Jésus.

"Dans toutes les branches, dit-il, de la vie et de l'enseignement catholique, vous trouvez des indices de leurs compétences et de leur science, de leur zèle et de leur vertu. Dans l'Eglise ils ont restauré et rehaussé l'éclat de la thurgie sacrée; dans la chaire, celui de l'éloquence; dans l'enseignement, celui de la science la plus rare. Ils ont été les promoteurs d'une vie plus heureuse pour le peuple chrétien, pour chaque famille, et ils se sont montrés pour le Saint-Siège un rempart inexpugnable.

"La voix de leurs missionnaires, cependant, a retenti sur toutes les plages, et le Ciel a accueilli leurs Saints et leurs Martyrs... Oui, l'Esprit de vérité soufflera toujours où il lui plaira, déversant les grâces de la Pentecôte avec la même abondance.

Or, l'éducation de la jeunesse fut l'un des principaux objectifs du Fondateur de la Compagnie de Jésus. Ignace et ses compagnons, dans leur sagesse éclairée, ont bien discerné que le monde de demain est entre les mains de la jeunesse d'aujourd'hui. Ils ont donc mis au premier rang de leur apostolat l'éducation de la jeunesse. Ils y ont réussi.

"En effet, au milieu du trouble et de la confusion où en sont nos programmes et problèmes éducationnels, leur "Ratio Studiorum" de 1599, se dresse comme une tour altière dans une ville assiégée; il s'offre comme une oasis rafraîchissante dans le désert. Chaque phrase du "Ratio", chaque ligne est pleine de sens. Il ne confond pas l'ancien avec le récent, ce qui résiste aux années avec ce qui a fait son temps.

"Nos éducateurs n'ont-ils pas commis la fatale erreur de vouloir résoudre dans le laboratoire l'énigme de l'univers, bien plus, l'énigme de l'homme et de l'humanité par des solutions matérialistes? S. Jacques dans son Epître, si pleine de sens pratique, parle de l'homme qui jette un regard distrait au miroir, et s'en va oubliant les traits de son propre visage. Aujourd'hui, malheureusement, l'homme semble s'ignorer lui-même, avoir perdu et rejeté sa dignité. Mais S. Ignace comme son Dieu Maître, savait, lui, ce qu'il y a dans l'homme!..."

"Le "Ratio" ne se comprend bien qu'à la lumière et dans les principes du Maître éducateur, Ignace, qui y formule ce que S. Jacques appelle la loi parfaite de liberté."



Nous aussi, c'est NOTRE GUERRE!

Nous ne sommes pas des spectateurs...

nous sommes tous dans la lutte

Il n'est ni liberté ni bonheur possibles tant qu'on n'aura pas enrayé à jamais le fléau de la force brutale. Si l'honneur de porter l'uniforme du soldat n'est pas accessible à tout le monde, tout le monde peut contribuer au triomphe de la cause commune. Achetez des Certificats d'épargne de guerre, ce mois-ci... le mois prochain... et chaque mois, pendant toute la durée de la guerre.

C'EST LE MOINS QUE NOUS PUISSIONS FAIRE!

Tous les Canadiens ont l'avantage d'acheter des CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE... et de contribuer ainsi à la victoire.

Ces Certificats se vendent aux prix ci-dessous:

Pour un certificat de \$ 5 vous payez \$ 4
Pour un certificat de \$ 10 vous payez \$ 8
Pour un certificat de \$ 25 vous payez \$20
Pour un certificat de \$ 50 vous payez \$40
Pour un certificat de \$100 vous payez \$80

On souscrit aux Banques, aux Bureaux de poste, chez les courtiers, dans certains grands magasins, etc. Les Timbres d'épargne de guerre coûtent 25% chacun et sont en vente partout. Seize Timbres donnent droit à un Certificat d'épargne de guerre de \$5. Chaque dollar mis de côté dans les Certificats d'épargne de guerre constitue un placement sûr... pour vous... pour vos enfants.

Souscrivez chaque mois. Faites votre devoir sans fléchir.

Servez par votre épargne

Achetez des CERTIFICATS D'ÉPARGNE de GUERRE chaque mois

rtion; 1 million 800,000; Exécution: 145,000! Au total: 2 millions 328,000 crimes!

Vouloir mettre vos économies en sécurité, c'est vouloir du mieux fait la sécurité du pays. En travaillant pour vous, vous travaillez pour tous. Achetez des Certificats d'épargne de guerre.



CAFÉ ALICE

G. Foucault, Prop.
Repas, Bonbons, Tabac, etc.;
Salle à manger complète.

Le sourire et la joie ici règnent toujours

3 Rue Grand Tronc Tél. 459

VICTORIAVILLE, QUE.

BRICK & TILE

I. DUQUETTE — EAST ANGUS

Cette brique de façade de qualité est disponible en de riches teintes pour l'harmonie des couleurs, des contrastes subtiles et mélanges agréables. Ces couleurs ne fanent jamais... elles sont d'une beauté durable. Etant fabriquée d'argile de haute qualité et par le procédé de notre usine dont l'équipement est ultra moderne, l'absorption de l'eau peut être contrôlée aussi bas que 2%, selon les besoins du client. Spécifiez cette brique et rehaussez la valeur marchande de votre bâtisse.

BRIQUE: Plastique Rouge; Rustique Rouge, Multicolore, Noire, Brune.

Brique commune de remplissage, Terra-cotta dans toutes les dimensions requises.

Extrait d'analyse. Re: Milton Hersey Co. Montréal.

Absorption: de 2% à 8%. Compression par pouce carré: 12,800 Attraction: 2000 à 2090.

NOTE: — Cette brique est faite d'argile et l'absorption peut être contrôlée selon la demande du client.

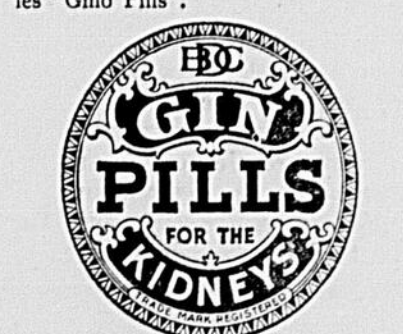
ISIDORE DUQUETTE

MANUFACTURIER DE BRIQUE ET TUILLE

EAST ANGUS, QUÉ

MAL DE DOS?

Pourquoi souffrir de paresse et d'obstruction des reins? Les Gin Pills aident à soulager cet état qui vous occasionne des douleurs lancinantes dans le dos. Aux États-Unis, demandez les "Gino Pills".



2 formats au Canada et aux États-Unis: le régulier et le nouveau, le gros format Économique. 25c

DEMANDE—Homme avec voiture. Expérience de la vente préférable mais pas nécessaire. Rawleigh, Dépt. ML-630-M.O., Montréal, Canada.

NOTRE FAVORI NATIONAL

MELCHERS CROIX D'OR

Vieilli!

10 oz. - \$1.05
26 oz. - \$2.40
40 oz. - \$3.45

• Pas autre chose que du gin... et rien que du gin AUTHENTIQUE... fait exclusivement de grains... et sans additif.

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTRÉAL et BERTHIERVILLE